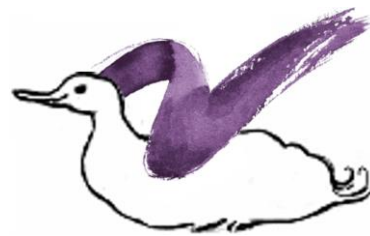


Le Canard Vigilant

Numéro **287** — Mercredi 24 mai 2017



Dans ce numéro :

- **Négociations complémentaire santé : encore des sujets à négocier ! 2**
- **L'égalité professionnelle chez Natixis, ce n'est pas pour demain avec l'accord qui vient d'être signé ! 4**
- **Il faut en finir avec les reculs sociaux ! 5**



le Canard  **vigilant**

est une publication du syndicat CGT Natixis.

Pour toute information ou pour vous abonner gratuitement, contactez Soraya au 01 58 32 24 42 ou Jean-François au 01 58 32 34 34



Restez informés :

Notre site internet :

<http://natixis.reference-syndicale.fr/>

Notre site intranet :

<http://syndicats.intranatixis.com/cgt/>



Négociations complémentaire santé : encore des sujets à négocier !

Des points bloquants persistent !

Les futures cotisations pour les salariés

Le projet d'accord prévoit une participation de 70 % de l'employeur et de 30 % du salarié à la cotisation pour le régime complémentaire.

La cotisation serait proportionnelle au salaire, avec un plafond fixé à 8 PASS (Plafond Annuel de la Sécurité Sociale) et un plancher fixé à 20 000 euros. Ce dernier point nous irrite fortement : nous ne pouvons pas accepter que la centaine de salariés à temps partiel ayant un salaire inférieur à 20 000 euros aient une cotisation calculée sur un salaire supérieur à ce qu'ils perçoivent réellement. Nous sommes quatre organisations syndicales à défendre ce point de vue (CGT, CFDT, CFTC, UNSA). Mais pas le SNB, ni la direction.

Le projet d'accord prévoit également une participation de 50 % de l'employeur et de 50 % du salarié à la cotisation pour le régime sur-complémentaire. La cotisation serait proportionnelle au salaire, avec un plafond fixé à 2 PASS et un plancher également fixé à 20 000 euros.

Consultez les dernières simulations :  [Projet cotisations - avril 2017.pdf](#)

Les retraités et futurs retraités

La direction a dénoncé sa participation mensuelle de 19 euros au financement de la cotisation du régime complémentaire santé des salariés retraités de Natixis SA et Natixis Payment Solutions.

Nous continuons à revendiquer que cet engagement soit pérennisé et étendu à tous les futurs retraités du périmètre Natixis intégrée.

Les dernières propositions de la direction consistent à :

- Verser une somme de 12 millions d'euros à la Mutuelle Natixis – qui n'assurera plus que les salariés retraités de NSA et NPS ayant fait valoir leurs droits à retraite avant le 31 décembre 2017 ;
- Verser une somme de 5 millions d'euros au futur régime des actifs de l'ensemble du périmètre Natixis Intégrée ;
- Attribuer une indemnité supplémentaire de fin de carrière en sifflet spécifique pour les salariés de NSA et NPS ayant 52 ans et plus ;
- Augmenter l'abondement versé sur le PERCO de 200 euros par an (taux d'abondement employeur de 100%) pour tous les salariés du périmètre Natixis intégrée.

Consultez les derniers documents:  [2017 05 18 COMPLEMENTAIRE SANTE Réunion 18 mai 2017.pdf](#)



Les calculs actuariels de la direction concernant les indemnités supplémentaires de fin de carrière aboutissent à des montants qui ne sont pas à la hauteur des engagements et des possibilités de Natixis.

Et proposer 200 euros sur un PERCO abondé à 100% n'est pas une bonne solution pour les salariés qui seraient contraints à épargner 200 euros pour bénéficier de cet abondement supplémentaire. Cela sera d'autant plus insupportable que le niveau de salaire sera faible.

La direction voudrait avoir l'aval des syndicats pour remettre encore un peu plus en cause les principes fondateurs de la Sécurité Sociale de 1945, en introduisant toujours plus de PERCO en substitution au salaire socialisé. La CGT y est opposée !





L'égalité professionnelle chez Natixis, ce n'est pas pour demain avec l'accord qui vient d'être signé !

Pourquoi la CGT n'est pas signataire de l'accord « égalité professionnelle » chez Natixis SA

Une nouvelle fois l'accord proposé par la direction et signé par la CFDT, la CFTC et l'UNSA ne s'appliquera pas sur l'intégralité de la rémunération telle qu'elle est définie par le code du travail (article L 3221-3), qui chez Natixis peut être composée d'une partie fixe et d'une partie variable – plus ou moins importante selon les métiers. La direction refusant d'établir des éléments et critères objectifs permettant d'attribuer les montants de rémunérations variables, il ne pourra jamais y avoir d'égalité sur cette partie de la rémunération ! Ce que nous n'acceptons pas.

Par ailleurs la direction n'est pas totalement transparente puisqu'elle nous parle de moyennes et refuse de nous transmettre à minima les médianes ou écart type par emploi type et les nuages de points afférents.

L'autre point structurant, sur lequel nous ne pouvons accepter de signer l'accord, concerne la notion de travail de valeur égale, qui à notre sens n'est pas respecté puisque les femmes, même chez Natixis, restent cantonnées dans des métiers moins valorisés que ceux des hommes. La mixité et l'égalité salariale passent nécessairement par une reconnaissance salariale des métiers à prédominance féminine. Cela est totalement absent de l'accord.

Cet accord, comme les précédents, prévoit une enveloppe de rattrapage, mais qui chaque année n'est pas intégralement dépensée, malgré des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes persistants. Il s'agit d'une situation qui à notre sens, est particulièrement choquante.

Pour finir l'enveloppe dédiée aux inégalités salariales pour 2016 a diminué de 60 000€ par rapport au projet d'accord de l'an dernier.

Toutefois, nous avons noté quelques petites avancées : la déconnexion que nous demandions depuis des années, entre la période de rattrapage et l'avancement. Ainsi les femmes pourront enfin savoir si elles sont augmentées du fait de leur travail ou si elles bénéficient d'un rattrapage lié à un traitement inégalitaire. La résorption des écarts de rémunération constatés par la direction serait effectuée en une seule fois.

La CGT ne signe pas cet accord et invite les salariés (femmes et hommes) à faire respecter leurs droits et à rencontrer les délégués du personnel et délégués syndicaux qui pourront apporter des conseils et le cas échéant déposer des réclamations.



Il faut en finir avec les reculs sociaux !

IL FAUT EN FINIR AVEC LES RECULS SOCIAUX !

(Déclaration de la CGT - Montreuil le 17 mai 2017)

Emmanuel Macron vient d'être élu président de la République. Chacun connaît les conditions qui ont conduit à ce résultat au 1er tour et de façon plus évidente au 2nd tour.

Les enquêtes d'opinion à la sortie des urnes comme le taux record d'abstention et de votes blancs ou nuls confirment que cette élection n'est pas un plébiscite à un programme. Pourtant, c'est à ce tour de passe-passe que se livre le Président de la République et son entourage. La nouveauté ne peut se résumer dans l'âge du capitaine ou en essayant de brouiller les cartes sur l'échiquier politique français.

La nomination d'un Premier ministre proche d'Alain Juppé et soutien de François Fillon est symbolique du sens donné à l'action du gouvernement. La composition du gouvernement montre également que les ministres ne sont pas tous des inconnus de la politique.

Maintenant, c'est la casse du code du travail et de la protection sociale qu'Emmanuel Macron compte imposer, à coup d'ordonnances, sous l'injonction de Pierre Gattaz, pendant la période estivale.

Cette méthode ne répond en rien aux attentes, aux besoins, aux aspirations des salariés et du pays. Elle est le moyen de tenter de contourner le débat et de désamorcer les mobilisations.

Il n'y a ni urgence, ni efficacité à poursuivre une politique de déréglementation du marché du travail qui, à l'image du bilan du quinquennat Hollande génère chômage, précarité, explosion des inégalités.

Partout en Europe, ces politiques d'austérité donnent les mêmes résultats et alimentent la montée de l'extrême droite.

Le recyclage des vieilles recettes libérales n'est nullement un signe de modernisme. Ce sont les enseignements que chacune et chacun peut tirer des mobilisations contre la loi travail en 2016. Une loi à laquelle 70% de l'opinion publique et une majorité de syndicats se sont opposés mais qui fut adoptée par un 49-3 à l'assemblée nationale.

La CGT se rendra au rendez-vous avec Emmanuel Macron dès qu'il sera fixé. Mais nous ne ferons pas office d'alibi avec un pseudo dialogue social ou une simple concertation.

Nous nous y rendrons de façon offensive, en portant nos exigences sociales, empreintes de modernité pour toutes et tous.

La CGT demande l'ouverture d'une négociation sociale résolument tournée vers le XXIème siècle portant notamment sur :



- La réduction du temps de travail à 32 heures et l'augmentation des salaires et des pensions de retraite ;
- Le renforcement du droit d'expression des salariés et d'intervention de leurs représentants ;
- L'amnistie pour les militants syndicaux et le respect des libertés syndicales ;
- Le renforcement des conventions collectives et le rétablissement de la hiérarchie des normes et du principe de faveur.

Ainsi, la nouvelle proposition de code du travail, produite par le Groupe de Recherche pour un Autre Code du Travail (GR-PACT, universitaires spécialisés en droit de travail) est un premier socle qui démontre qu'il est possible d'allier simplification et renforcement des droits et garanties sociales pour répondre aux enjeux de notre temps.

C'est un nouveau message fort que la CGT veut faire entendre à la veille de nouvelles échéances politiques importantes pour le pays.

Nous sommes conscients que, face aux objectifs du Président de la République et du gouvernement avec le soutien du Medef, une mobilisation du monde du travail, des privés d'emplois, de la jeunesse et des retraités est indispensable. La CGT entend bien y travailler très rapidement dans un cadre syndical le plus unitaire possible.

Sans attendre, la CGT appelle ses organisations à se déployer, partout dans les entreprises, les services et les localités pour débattre avec les salariés, les citoyens et faire partager ses exigences de progrès social.

Elle décide, dès à présent, de faire de la troisième semaine de juin un temps fort d'initiatives et de mobilisations dans l'ensemble des territoires. Elle appelle également à une syndicalisation massive.

